PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le mardi 8 septembre 2026, à 19 h, à la salle du Conseil. Étaient présents Madame la conseillère Monique Gamache, Messieurs les conseillers, Jonathan Duval, Langis Gamache, Damien Jean et Marie-Jean Pellerin, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La greffière-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 10 AOUT 2026
04. SUIVI AU PROCES-VERBAL
05. COMPTES A PAYER A CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe,évaluation, autres)
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
    07.01. Offre de service d'un candidat
    07.02. Démission d'un pompier
    07.03. Mandat signature Examed
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
    08.01. Proposition déneigement de la route de lac Trois-Saumons, secteur St-Damase-de-L'Islet
09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
    09.01. Bac pour matériaux de rénovation
10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA, Famille)
    10.01. Acceptation nouvelle municipalité à l'entente aux services en urbanisme de la MRC de L'Islet
11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)
    11.01. Entériner l'action pour la parade du Festival du bûcheux de St-Pamphile
12. IMMOBILISATION
13. DEMANDES DIVERSES :
14. VARIA :
    14.01. Représentations du Maire en août
15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
16. CORRESPONDANCE
17. CLOTURE DE LA SEANCE

Résolution 107-09-2026
Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des membres du

conseil présents que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert.

03. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 10 AOÛT 2026

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 août 2026 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 108-09-2026**
Il est proposé par le conseiller Langis Gamache, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le procès-verbal du 10 août 2026 soit accepté tel que présenté.

04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Lettre et pétition contre le projet actuel d'Hydro Québec sur le territoire : une rencontre est prévue en septembre avec les personnes concernées.

05. COMPTES À PAYER À CE JOUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu les explications nécessaires sur la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés ;

ATTENDU QUE sous la résolution **08-01-2026,** le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2026 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

EN CONCLUSION, **Résolution 109-09-2026**
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 14 536.45 $.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

Dany Marois, Greffière-trésorière

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

Rien

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)

07.01. Offre d'un candidat
Résolution 110-09-2026
Il est proposé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de maintenir le statu quo concernant la résolution 85-06-2026.

07.02. Démission d'un pompier

CONSIDÉRANT QUE le pompier volontaire Jonathan Duval a décidé de mettre fin à son engagement au sein du Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet suite à l'évolution des exigences entourant le métier de pompier volontaire, tel que : transmission de renseignements personnels, certaines exigences physiques liées à l'équipement et à l'apparence, l'instauration d'un pourcentage de participation obligatoire aux activités et formations et justification à fournir en cas d'absence ;

CONSIDÉRANT QUE bien que ces exigences découlent de normes, de règles ou de responsabilités, elles ne correspondent plus à ce que M. Duval est prêt à fournir comme pompier volontaire ;

EN CONCLUSION, **Résolution 111-09-2026**
Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la décision de monsieur Jonathan Duval avec tristesse et de le remercier pour ses nombreuses années de dévouement à veiller à la sécurité de la communauté.

07.03. Mandat signature Examed
Résolution 112-09-2026
Il est proposé par le conseiller Marie-Jean Pellerin, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de ne pas accorder le mandat à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet, l'entente avec Examed pour examen médical de pompiers.

08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

08.01. Proposition déneigement de la route du lac Trois-Saumons, secteur St-Damase-de-L'Islet

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Aubert propose une facturation à l'heure selon le tarif horaire en vigueur du MTQ, donc revu à chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE le tarif 2026-2027 pour un 3 essieux est de 125.13 $/heure selon le MTQ ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Aubert estime une quinzaine d'heures pour effectuer le 3.2 km aller-retour à faire pour la saison avec camion de déneigement, gradeur ou souffleur au besoin ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 113-09-2026**
Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet accepte l'entente formulée par la municipalité de St-Aubert pour le déneigement de la route du lac Trois-Saumons, secteur St-Damase-de-L'Islet 2026-2027 pour un total de 1 876.95 $; l'entente étant à revoir à chaque année.

09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)

09.01. Bac pour matériaux de rénovation

Résolution 114-09-2026
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité demande à Concassés du Cap inc. un conteneur à installer tout près du garage municipal pour y déposer les matériaux de petits travaux de rénovation pour le samedi 3 octobre 2026, de 8 h à 16 h. Ce sera le moment aussi pour les appareils électroniques de communication.

10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA)

10.01. Acceptation nouvelle municipalité à l'entente aux services en urbanisme à la MRC de L'Islet

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Adalbert, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Louise, Saint-Marcel, Saint-Omer et Saint-Roch-des-Aulnaies se sont prévalues des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à la protection de l'environnement (règlement 03-95) ;

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution numéro 2026-177, adopté le 10 août 2026, la municipalité de Saint-Pamphile accepte d'adhérer à l'entente intermunicipale en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à la protection de l'environnement en raison de 16 heures par semaine avec un taux horaire pour le service d'inspection en bâtiment et en environnement fixé à 75,00 $/heure pour l'année 2026 et que ce taux horaire inclura tous les frais (frais de déplacement, repas, administration, formation, téléphone, etc.) ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 de l'entente intermunicipale en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à la protection de l'environnement (règlement 03-95) prévoit les modalités d'adhésion d'une nouvelle municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 précise que toute autre municipalité désirant adhérer à Ia présente entente peut le faire sous réserve des conditions suivantes :

a) elle doit obtenir le consentement de toutes Ies parties à l'entente ;
b) elle accepte les conditions qu'elle-même et Ies parties à la présente entente conviennent autorisée par une résolution de la municipalité adhérente et des autres parties.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités faisant partie de l'entente (règlement 03-95) devront adopter une résolution pour accepter l'adhésion de la municipalité de Saint-Pamphile à l'entente et les conditions de son adhésion ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 115-09-2026**
il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Que le conseil de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet accepte l'adhésion de la municipalité de Saint-Pamphile à l'entente intermunicipale en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à la protection de l'environnement en raison de 16 heures par semaine avec un taux horaire pour le service d'inspection en bâtiment et en environnement fixé à 75,00 $/heure pour l'année 2026 et que ce taux horaire inclura tous les frais (frais

de déplacement, repas, administration, formation, téléphone, etc.). Ce taux horaire pourra être révisé en 2027 par les municipalités signataires de l'entente intermunicipale en matière d'inspection régionale en fonction de l'inflation.

11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)

11.01. Entériner l'action pour la parade du Festival du bûcheux de St-Pamphile

Résolution 116-09-2026

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la municipalité accepte le prêts du pick-up municipal aux Amusements St-Damase inc. pour la parade 2026 du Festival du Bûcheux de St-Pamphile et la moitié des coûts pour cette activité ; le directeur en voirie étant disponible pour le conduire bénévolement.

12. IMMOBILISATION

Rien

13. DEMANDES DIVERSES :

13.01. Fondation jeunesse, activité prospective 2026, fondation de Notre-Dame-de-Fatima

Le Conseil unanimement décide de refuser toutes ces demandes.

14. Varia :

14.01. Représentations du Maire en août

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

16. CORRESPONDANCE

La liste est lue par le Maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

17. CLOTURE DE LA SEANCE

Résolution 117-09-2026

Proposé par la conseillère Monique Gamache, il est 20 h .

Maire **D.G/Greffière-trés.**